

DIPLÔME D'ÉTAT

Technicien de laboratoire médical



Niveau BAC +3 (Niveau 6) · Titre inscrit au RNCP* (code 39708)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément à l'article L. 4352-1 du code de la santé publique, le technicien de laboratoire médical participe à la réalisation technique d'un examen de biologie médicale ou d'un examen d'anatomie et de cytologie pathologiques, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.

Aptitudes à l'emploi : Rigueur – Précision – Logique – Organisation – Compétences relationnelles
Intérêt pour les nouvelles technologies et les sciences – Discrétion

Compétences · Prélèvements et examens biologiques

- Réaliser les prélèvements et préparer les échantillons dans le respect des procédures qualité
- Adapter sa communication aux patients, en particulier en situation de handicap ou de fragilité
- Organiser et réaliser les examens de biologie médicale générale.

Compétences · Techniques spécialisées et analyses

- Mettre en œuvre les examens spécialisés (biologie, anatomie, cytologie...).
- Analyser les résultats dans le respect des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et d'environnement.

Compétences · Gestion et coopération

- Gérer équipements, stocks, échantillons et réactifs.
- Assurer la transmission d'informations auprès des équipes pluri-professionnelles via les outils numériques
- Accompagner les étudiants, pairs et professionnels dans leur formation et intégration.

Compétences · Amélioration continue et évolution des pratiques

- Analyser des données scientifiques pour actualiser ses pratiques professionnelles.
- Participer à l'amélioration continue dans le cadre d'une démarche qualité (accréditation, certification).



FORMATION

Dates de démarrage et de fin de formation

Entrée en deuxième année : Septembre 2026-Juin 2028

Entrée en troisième année : Septembre 2026-Juin 2027

Durée

1 an ou 2 ans en alternance sous contrat d'apprentissage en fonction de l'année d'entrée en apprentissage (1400h de formation par an)

Le CFA IFIR t'accompagne dans ta recherche d'employeur.

Rythme d'alternance

Nous contacter pour plus d'informations.

Lieux de formation possibles

- IFTLM - Lyon (2ème)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite** pour les apprentis et les employeurs privés.

*OPCO : Opérateurs de compétences

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 à 29 ans révolus*

- Avoir validé la 1^{ère} ou 2^{ème} année du DE Technicien de laboratoire médicale à l'IFTLM (en fonction de l'année d'entrée en apprentissage)

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Pour suivre cette formation, vous devez être vacciné contre : la DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) et l'Hépatite B.



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier, entretien individuel & test de positionnement écrit (si besoin) entre février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de février par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site :

www.ifir.fr/candidature-en-ligne



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :

Diane BERLUCCHI · referenthandicap@ifir.fr



CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

Hélène GENOVESE · 06 02 19 46 56 · hgenovese@ifir.fr

ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

A l'hôpital ou en laboratoire privé, le titulaire du DE Technicien en analyses biomédicales est un professionnel de santé qui effectue des analyses permettant de prévenir ou d'identifier une maladie.

Sous la responsabilité d'un biologiste ou d'un pharmacien, il réalise des analyses de sang, d'urine ou tout autre prélèvement biologique afin d'établir un diagnostic ou suivre l'efficacité d'un traitement. Il est également chargé d'assurer la maintenance des appareils et de mettre au point des protocoles.

Emplois accessibles

- **Postes** : technicien de laboratoire
- **Divers secteurs** : laboratoire de biologie médicale, établissement de soins, centres de recherche médicale, laboratoire de recherche et développement, industrie pharmaceutique, industrie agroalimentaire, industrie cosmétique, police technique et scientifique, services vétérinaires, etc.

Poursuite d'études

Ce diplôme donne un équivalent licence qui permet une poursuite en étude universitaire.

Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).





MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu en 2ème année

Contrôle continu et épreuves finales en 3ème année (1 épreuve de synthèse et 2 épreuves pratiques)

Epreuves finales :

Conditions d'admissibilité aux épreuves finales : Moyennes du Contrôle Continu de 3ème année

Pour être présenté aux épreuves du DETLM, il faut valider les deux conditions suivantes :

- Avoir une note moyenne générale aux stages, au moins égale à 10/20, sans note inférieure à 8/20 à l'un d'entre eux.
- Avoir une note moyenne générale au contrôle continu des enseignements théoriques ainsi qu'à celui des enseignements pratiques au moins égale à 10/20, sans note moyenne par discipline inférieure à 8/20 pour chacun d'entre eux.

Résultat du DETLM = Contrôle Continu (/80 points) + Epreuve de synthèse (/40 points) + Epreuves pratiques (/40 points)
Pour obtenir le Diplôme d'Etat de Technicien de Laboratoire Médical, il faut au moins 80 points sur 160.

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière